

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le 30 novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, DAGUIZE, JARDIN, BOUYER, FRAUX, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

24 novembre 2016

A l'exception de :

Madame LE PAPE a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.
Monsieur SAILLANT a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur ALLANIC a donné pouvoir à Madame FRAUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame CHUPIN.

*Date du
Conseil Municipal*

30 NOVEMBRE 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

*Nombre de
conseillers*

En exercice 33

Présents ---- 25

Votants ----- 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

13/ ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOEL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS – CONVENTIONS DE PARTENARIAT – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Depuis l'année dernière, la Ville de Pornichet a élaboré un partenariat avec les trois associations de commerçants afin d'organiser, conjointement, les animations de Noël. L'objectif étant de renforcer l'attractivité de la Ville, de soutenir l'activité économique et de proposer un programme d'animations à destination des résidents et des vacanciers.

Dans cette perspective, les associations de commerçants souhaitent s'associer aux animations portées par la Ville, en proposant un programme d'animations, du 17 au 31 décembre 2016.

L'association du quartier du marché (UCAMP) proposera, du 21 au 24 décembre, des animations gratuites pour les enfants et proposera un stand de restauration rapide. Elle sollicite une subvention de 2 000 €.

L'association du Dauphin accueillera, du 17 au 28 décembre, dans le quartier de la Gare, des manèges et différentes animations. Elle sollicite une subvention de 2 000 €.

L'association Espace Nautis propose un manège au square Bexbach et la dégustation de chocolat et de vin chauds sur la place du marché et au square Bexbach du 22 au 24 décembre. A ce titre, elle sollicite une subvention de 2 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 6 000 €, pour ce projet, répartie à parité entre les trois associations de commerçants.

DÉLIBÉRATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,
- ⇒ Vu les demandes formulées par les associations,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6 000 € répartie à parité entre les trois associations suivantes : l'association du Dauphin, l'association UCAMP et l'association Espace Nautis.
- Approuve les conventions de partenariat pour l'organisation des animations de Noël avec l'association du Dauphin, l'association UCAMP et l'association Espace Nautis.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à les signer.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR